

F.R.C.P.B.
N°392
K.L.B.P

Belgique - België
P.P. - P.B.
6120 NALINNES
BC30638



JOYEUX NOEL



**PERIODIQUE MENSUEL
DU CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES
DECEMBRE 2014 – N° 93**

Fondé en septembre 2005 par
M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE : 60 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 6120 NALINNES
P 801032

EDITEUR RESPONSABLE :
Paula BOURGEOIS-KICQ – Rue François BOVESSE 34 – 6110 Montigny le Tilleul

MEMBRES DU COMITE

PRESIDENT D'HONNEUR

Jean LADRIERE
071/21.39.94

**PRESIDENTE
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle GALLAND-LEYSEN
Rue Hublette 25
6120 HAM-SUR-HEURE
071/21.74.29
E-mail : leysenisabelle@hotmail.com

**VICE PRESIDENT
VERIFICATEUR AUX LOTS**

Guy GALLAND
071/21.58.34

**TRESORIER
RESPONSABLE TOMBOLA**

Pierre BOSSUROY
071/32.54.86

SECRETAIRE

Paula BOURGEOIS-KICQ
Rue François Bovesse 34
6110 Montigny-Le-Tilleul
071/36.65.90
0474/33.87.95
E-mail : lestimbres@hotmail.com

MEMBRES ACTIFS

Viviane SPAUTE
Eric DELOOZ
Alain DEBECKER
Jacky DELANNOY
Marie France REMANT
Vincent MATERNE
Michel DELCULEE

REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.

LOCAL PRINCIPAL : Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure

**COTISATION : 8 € avec bulletin
5 € sans bulletin
2,50 € (jeune de – 18 ans)**

**COMPTE CPH : IBAN : BE98 126-1073037-93 au nom du club
Rue Hublette 32 – 6120 Beignée**

NOTRE SITE : www.lestimbres.be



MOT DE LA PRESIDENTE

Bonjour à tous et toutes,

Je viens d'apprendre l'opération de Madame Yvette Colle, nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Ci-dessous vous trouverez le bulletin de vote qui vous sera présenté lors de notre assemblée générale qui aura lieu au mois de janvier prochain. Il est certain qu'il faut être en règle de cotisation pour pouvoir participer au vote. Je remercie les membres pour l'aide et la confiance qu'ils m'ont accordés tout au long de ce mandat de 2 ans passé en leur compagnie.

Le comité et moi-même vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Au plaisir de vous revoir en 2015.

Isabelle

BULLETIN DE VOTE POUR LES ABSENTS A NOTRE AG

A nous renvoyer le plus rapidement possible. Après la date des élections, les votes seront considérés comme nuls.

Je soussigné(e) souhaite participer au renouvellement du Comité lors de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2015.

PRESIDENTE : Madame Isabelle GALLAND-LEYSSEN OUI NON

VICE PRESIDENT et vérificateur aux lots : Monsieur Guy GALLAND OUI NON

SECRETAIRE : Vacant OUI NON

TRESORIER et responsable tombola : Monsieur Pierre BOSSUROY OUI NON

Date

Signature

Remarque :

Si vous désirez voter de manière anonyme, veuillez envoyer votre vote à une personne de votre choix sous enveloppe fermée ou donner procuration (accompagnée d'une lettre).

REUNION : 11 DECEMBRE 2014 à 19 heures
Salon des Combattants à Cour-sur-Heure

RESERVE AUX MEMBRES

ANNONCES PHILATELIQUES

Notre membre et Président ami de Marcinelle, Monsieur Jean-Claude Stoupy (N°44), recherche documents philatéliques sur les charbonnages. Il cède de nombreuses enveloppes thématiques à prix démocratique. Il recherche également : timbres, pli, cartes postales sur la marche – jogging – marathons afin de réaliser une thématique. Contact : 071/43.14.57.

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale. Contact : 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc.....
Contact : 0495/52.38.29.

Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.

Liste des réunions philatéliques pour 2015

8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 7 mai, 11 juin, 17 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre



ANNIVERSAIRE

07/12 Mr DELOOZ Eric

Faites-vous connaître si vous le fêtez pendant ces trois prochains mois

Pas de sorties philatéliques en décembre

AGENDA

Dimanche 7 décembre : KVBP – Afdeling Leuven organise sa 30^{ème} bourse philatélique de 9 à 16h au Koninklijk Atheneum Redingenhof, Redingenstraat 90 à 3000 Leuven.

Entrée gratuite, parking spacieux, petite restauration.

Renseignements : 016/402745 – wilfried.verlinde@pandora.be

Boucherie - Charcuterie

Dominique BEQUET

7, rue Miserque

MARBAIX-LA-TOUR

Tel : 071 / 218119

Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.

Remise à domicile.

Service traiteur sur commande.

ORIGINE DE NOEL

On est en décembre et vous savez ce que ça veut dire? Noël approche à grands pas mais connaissez-vous les origines de Noël?

C'est à la base un fabricant de bonbons du 19ème siècle qui a eu l'idée de célébrer Jésus en créant le sucre d'orge. Le blanc est censé représenter la pureté du Christ, les bandes rouges, son sang.

Le gui a longtemps été associé à la fertilité car il pouvait survivre aux hivers rigoureux. Selon une légende nordique, le dieu de la lumière a été tué par une flèche dont la pointe était faite de gui. Sa mère ayant pris cette pointe, l'a suspendu en haut d'un arbre pour qu'elle ne blesse personne. Si un jeune homme arrive à cueillir une baie sous un gui, il peut embrasser une fille et est assuré d'avoir une famille.

Le lait de poule, c'est à la base une boisson d'hiver bonne pour la santé. Il s'agissait de réchauffer les corps et les cœurs. Elle est devenue une tradition en 1700.

La rose de Noël ou Poinsettia provient du Mexique. Elle a été découverte par Joel Roberts Poinsett, le premier Américain ambassadeur du Mexique. Il a commencé à importer ces plantes aux Etats-Unis en 1820.

Les cadeaux de Noël sont à l'origine ceux qu'ont donnés les Rois Mages à Jésus lors des saturnales, cérémonies romaines en hommage au dieu Saturne.

Les rennes de Noël étaient avant tout un moyen de locomotion dans le Nord de l'Europe. A partir du 19ème siècle les légendes et poèmes allemands et scandinaves se sont mélangés. Les rennes sont donc devenus officiellement le moyen de transport du Père Noël.

Les arbres de Noël étaient à l'origine utilisés pour se réchauffer. Ils ont commencé à être mis à l'intérieur vers le 16ème siècle en Allemagne après que le prêtre Martin Luther ait décoré son arbre avec des bougies en l'honneur de la naissance de Jésus.

A l'origine, Saint Nicolas n'était pas un vieil homme bienveillant habillé de rouge et blanc. C'était un évêque qui s'appelait Nicolas et qui vivait en Turquie. Il aidait les pauvres en donnant des pièces d'or en les faisant tomber dans les cheminées. En Europe, les enfants laissent leurs chaussures devant le feu de cheminée le 5 décembre. Le lendemain lors de l'anniversaire de la mort de Saint Nicolas, leurs chaussures sont remplies de cadeaux.

Les lumières de Noël sont à la base là pour illuminer le jour le plus sombre de l'année, le 21 décembre cette année. En effet c'est le jour du solstice d'hiver. Depuis la moitié du 20ème siècle ceux qui habitent dans une maison ont pour habitude de décorer leur habitat avec des guirlandes électriques.

La première carte de Noël était assez controversée. On y voyait un enfant qui buvait du vin. Inventée en Angleterre en 1843, la carte de Noël a été créée pour encourager les gens à utiliser la Poste. Dès le 20ème siècle elle s'est rendue populaire grâce à son prix très attractif.



AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE M. André FORTON
Secrétaire du « Philatelia Hobby Club Wemmel »
Suite de l'article sur : « LA POSTE RURALE AU 19^{ème} SIECLE EN Belgique »

4) Le facteur relais :

Il est créé une fonction de facteur relais dans les cantons ayant un grand nombre de communes dans leur juridiction (cfr. croquis §3). Le facteur rural remettait lui-même en cours de tournée, à un facteur relais un certain nombre d'enveloppes. Le facteur relais vidait également des boîtes postales et les remettait ensuite au facteur rural. Sa tâche était pratiquement la même que celle du facteur rural mais sur un parcours et un temps réduits. Le facteur relais apposait les mêmes estampilles que le facteur rural .

5) Tarifification :

En sus du tarif normal, 1 décime (10 centimes) est réclamé si le destinataire ou l'expéditeur habitent une commune dépendante de la poste rurale .



Si l'expéditeur et le destinataire habitaient le même arrondissement; dans ce cas le décime rural n'est pas réclamé. Un cachet **CA** est alors apposé. Ce cachet ainsi que le cachet **SR** disparaîtront le 1/1/1848 vu que le système du décime rural est supprimé à cette date.

Il est à noter que le tarif de base est à cette époque de 20 centimes.

Mais, du courrier ne quittant pas le canton se verra taxer seulement de 10 centimes et ces enveloppes seront pourvues d'un cachet **CC** (correspondance cantonale)



Le facteur étant chargé au cours de sa tournée, appelée "part", de la levée du courrier des boîtes se chargeait également de la distribution. Il est à remarquer que le facteur, au départ de sa journée, devait payer au receveur du bureau de poste le port des lettres qu'il avait à distribuer. C'était donc au facteur à veiller à se faire payer par le destinataire.

Il faisait donc en fait une avance au bureau de poste.

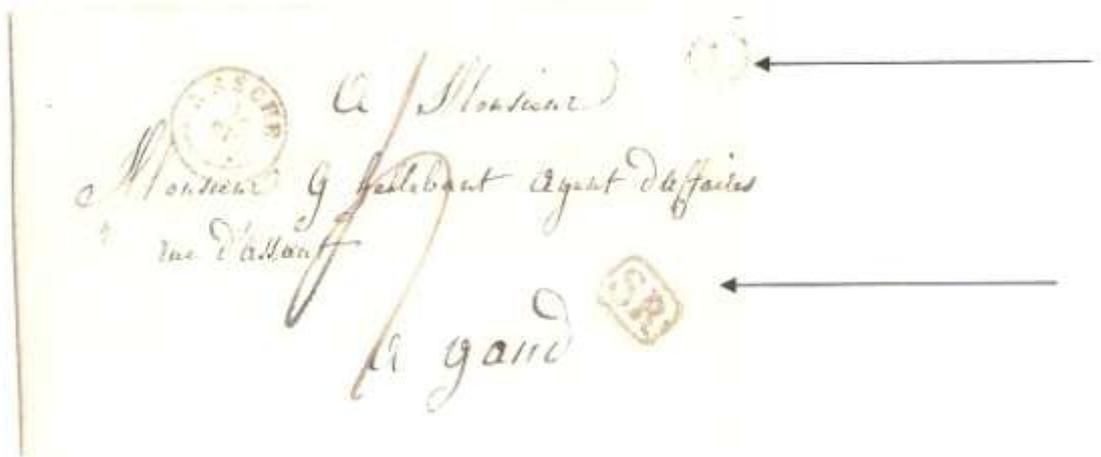
Il remettait le courrier non distribué au bureau qui lui remboursait le port de la lettre (courrier refusé, adresse erronée, destinataire absent ou ayant déménagé,...)

Vu que le courrier, avant l'arrivée des timbres, était payé par le destinataire, on ne rencontrera pas souvent le cachet **PP** (port payé) .

Pour le calcul du port, voici les tarifs à partir du 1/1/1836 (lettres de 10 grammes maximum)

- courrier dans le même arrondissement: 1 décime (= 10 centimes)
- courrier < 30 km: 2 décimes
- courrier 30-60 km: 3 décimes
- courrier 60-100 km: 4 décimes
- courrier 100-150 km: 5 décimes

auquel s'ajoutait le cas échéant 1 décime pour le service rural.



Collection Chris De Valck

Pli adressé de Merchtem (L) vers Gand via le bureau de Assche (juillet 1840), avec le cachet rural SR. Le port écrit à la main est de 4 décimes (3 décimes pour le trajet Assche-Gand- entre 30 et 60 kms- plus le décime du service rural).

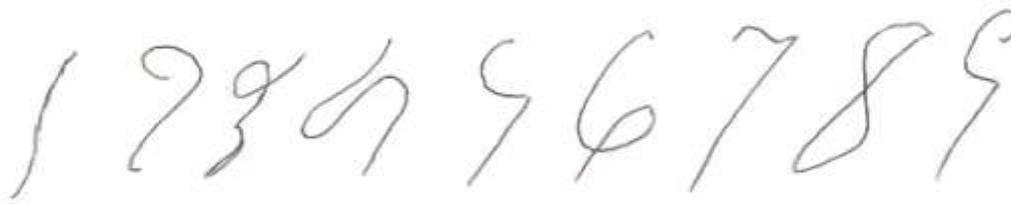


Collection Chris de Valck

Pli de Assche vers Gand du 17/11/1842 avec le cachet CA (correspondance arrondissement). Port 3 décimes (entre 30 et 60 kms) vu qu'il n'y a pas eu d'intervention du service rural.

A suivre

Les frais de port étaient inscrits manuellement sur l'enveloppe . Ci dessous les chiffres tels qu'ils apparaissaient à l'époque. Il est à remarquer qu'ils avaient une forme toute particulière.
Il convient parfois de les examiner avec beaucoup d'attention



1 2 3 4 5 6 7 8 9

6) Le timbre poste:

L'arrivée des vignettes destinées à payer le port au départ de la lettre plutôt qu'à l'arrivée va modifier considérablement le paysage postal à partir du 1/7/1849. Les tâches du facteur rural seront modifiées et simplifiées. Il n'aura plus notamment à avancer à la poste le montant du port qu'il avait à récupérer ultérieurement auprès du destinataire. Mais le principe des trajets et marques postales subsistera.

La poste mettra en place un système d'annulation au moyen de cachets ronds avec des barres horizontales (bureaux de perception) et verticales(bureaux de distribution) . Au centre, l'on trouve des numéros se rapportant aux bureaux. Le COB reprend d'ailleurs les divers bureaux et leurs numéros.

Ce sujet tellement vaste , peut faire l'objet d'une étude à part entière. Nous ne nous y approfondirons pas dans cet article. Peut être un article ultérieur pourrait traiter de ce sujet.



Oblitérations à barres horizontales (17 barres) ; 114 correspond au bureau de perception de Dendermonde.

7) Conclusion:

La poste rurale est un épisode qui ne peut laisser indifférent les amateurs de marques postales. La réorganisation à la fin du 19e siècle supprimera l'apposition du " timbre littera "

Cette suppression sera effective le 1er janvier 1896. Pour les amateurs , c'est une période de 60 ans qui doit leur permettre de trouver des documents intéressants.

Même si au départ , un document peut sembler de peu d'intérêt, son examen minutieux peut révéler des marques rares. Que cet article puisse donner envie à certains de se lancer dans l'aventure . Et que ceux qui s'intéressent déjà au sujet nous fassent part de leur expérience.

C'est le but de cet article. Il est entendu que ceci n'est qu'un rapide aperçu mais que de nombreux ouvrages existent et permettent d'approfondir ce sujet.

Merci à Chris De Valck pour le prêt de ses plis qui ont permis d'illustrer certains paragraphes.

André FORTON
Philatelia Hobby Club Wemmel

FIN

REGLEMENT DES VENTES

Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discussions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
2. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant le 01/01/1961 de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant 1961 de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés **PAR le vendeur lui-même** seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.
6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faute d'une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres **XX** ou **X**, peuvent être présentés sous la dénomination « **pour affranchissement** » **sans indication des timbres les composants** et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
8. Les timbres **X** après 01/01/1961 seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées. (Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres. Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Galland-Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.

REMARQUE GENERALE : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

Nous rappelons que, pour les ventes, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.

Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes.

Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.

Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

VENTE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2014

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép.	Pr.V.
1	2	BELGIQUE	N°2082/83	XX	2,75	0,85	
2	4	BELGIQUE	N°1448/1451	XX	1,75	0,50	
3	1	BELGIQUE	BF39	XX	1	0,30	
4	1	BELGIQUE	BF13	XX	10,50	3	
5	5	BELGIQUE	N°1718/1722 (bord de feuille)	XX	2,40	0,70	
6	3	BELGIQUE	N°1605/1607	XX	2	0,60	
7	1	BELGIQUE	Enveloppe entité HSH (fusion 1977)	O	/	2	
8	1	BELGIQUE	Carte souvenir bi-centenaire naissance napoléon – Timbre N°1482	O	/	2	
9	1	BELGIQUE	FDC en or – N°1995 (RTBF)	O	/	2,50	
10	1	BELGIQUE	FDC en or – N°2204 (hôtel de ville Charleroi)	O	/	2,50	
11	2	BELGIQUE	N°1025 - 1026	XX	4,50	1,35	
12	6	BELGIQUE	N°1076 à 1081	XX	12	3,60	
13	6	BELGIQUE	N°1153 à 1158 avec n° planche	XX	11,50	3,50	
14	5	BELGIQUE	N°1322 à 1326 avec n° planche	XX	1,90	0,60	
15	2	BELGIQUE	N°1349 – 1350 avec n° planche	XX	0,90	0,30	
16	2	BELGIQUE	N°1452 – 1453 avec n° planche	XX	2,27	0,70	
17	1	BELGIQUE	N°1646 P (papier polyvalent)	XX	2,45	0,75	
18	4	BELGIQUE	N°1836 (les 4 n° planches)	XX	5,60	2	
19	8	BELGIQUE	N°1840 – 41 (les 4 n° planches)	XX	7,40	3	
20	5	BELGIQUE	Belgica 72 – 5 enveloppes souvenirs	O	/	1,50	
21	2	BELGIQUE	N°299 et 300	XX	3	0,90	
22	1	BELGIQUE	N°341	XX	6,50	1,95	
23	4	BELGIQUE	N°384 (bord de feuille, bloc de 4)	XX	6	1,80	
24	4	BELGIQUE	N°386 à 389	X	14	4,20	
25	8	BELGIQUE	N°447 à 454	X	14	4,20	
26	1	BELGIQUE	N°446	XX	6,50	1,95	
27	2	BELGIQUE	N°456 et 457	XX	2	0,60	
28	8	BELGIQUE	N°519 à 526	XX	65	19,50	
29	6	BELGIQUE	N°625 à 630	XX	4	1,20	
30	1	BELGIQUE	N°939 V2	XX	95	30	
31	1	BELGIQUE	N°788 V3 (Luppi)	XX	/	3	
32	1	BELGIQUE	N°803 V7 (Luppi)	XX	/	3	
33	1	BELGIQUE	N°805 V2	XX	16,50	5	
34	1	BELGIQUE	N°812 V1	XX	17,50	5,25	
35	1	BELGIQUE	N°813 V7 (Luppi)	XX	/	3	

36	1	BELGIQUE	N°816 CV1 (Luppi)	X	/	1	
37	1	BELGIQUE	N°826 V2	O	3	1	
38	1	BELGIQUE	N°1106 CV1 (Luppi)	XX	/	3	
39	1	BELGIQUE	N°1193 V2	XX	9	2,70	
40	1	BELGIQUE	N°1234 V3 (coin feuille, daté)	XX	8	4	
41	53	AUSTRALIE	Divers timbres oblitérés	O	/	1	
42	1	BELGIQUE	NA 21 - FR	XX	10	3	
43	1	BELGIQUE	N°341 – Effigie SM Albert I(dit Albert en casquette)	XX	6,50	2	
44	2	BELGIQUE	N°613-614 Année 1943 – Secours d’hiver	XX	4,75	1,50	
45	1	BELGIQUE	N°3554 – Théodore Géricault	XX	1,60	0,50	
46	3	BELGIQUE	N°302 à 304 – Commémoration centenaire	X	3,75	1,25	
47	2	BELGIQUE	N°2092 – 2093 Belgique - Europa	XX	4,60	1,50	
48	3	BELGIQUE	N°1463 à 1465 (1968) – Calamité	XX	3	1	
49	4	BELGIQUE	N°1456 à 1460 – Jeux Olympique	XX	2,50	0,80	
50	1	BELGIQUE	N°3515 – Giro 2006	XX	1,20	0,40	

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*La Communauté Culturelle
et la Paroisse de Jamioux
vous invitent au*

44e Concert de Noël

**Eglise Saint André à Jamioux
Dimanche 21 décembre 2014 à 19 H**

En première partie :

Alexandre DEBRUS violoncelle

**BACH : Suite n°1 en Sol pour Cello
FELDBUSH : 3 Mosaïques pour cello solo**

En deuxième partie :

**Alexandre DEBRUS sera accompagné par
l'«Ensemble Artès»**

10 musiciens professionnels

Sous la direction de : Eric LEDERHANDLER

**BRUCH : Kol Nidre op 47
TCHAIKOVSKY : Variation sur un thème Rococo op 33**

**Alexandre DEBRUS violoncelliste concertiste de renommée internationale
Il est également le violoncelliste du Trio à clavier Carlo Van Neste
dont il est le fondateur**

**Participation : 12 € - Jeune : 5 € - Enfant : gratuit
Réservation : Madame D. Philippot - 071 / 21.43.34**

**Sous les auspices de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et des Affaires Culturelles du Hainaut
avec le soutien du Collège Echevinal et l'Echevinat de la Culture
D'HAM-SUR-HEURE-NAUNNES**



**CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-
HEURE/NALINNES**

**Organisera sa 9^{ème} bourse d'échanges
TOUTES COLLECTIONS**

**LE SAMEDI 21 MARS 2015
De 9 à 16 heures**

**AU CHATEAU - Chemin d'Oultre-Heure, 20
6120 HAM-SUR-HEURE/NALINNES**

PHILATELIE – NUMISMATIQUE
CARTOPHILIE – TELECARTES etc....

ENTREE LIBRE – ACCESSIBLE AUX
PERSONNES A MOBILITE REDUITE -
BAR ET PISTOLETS FOURRES

Renseignements :

Mme Galland-Leysen 071/21.74.29

Mme Kicq-Bourgeois 0474/33.87.95

Email : lestimbres@hotmail.com